



Lundi 24 septembre 2018
à La Ferté-Macé



Retour sur l'atelier

« La gestion différenciée des espaces communaux »

Le lundi 24 septembre 2018, s'est tenu à la Ferté-Macé un atelier d'échanges sur la gestion différenciée des espaces communaux et la communication auprès des habitants. Environ 35 personnes ont participé à cet évènement.

Cette rencontre était proposée par le Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne et le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin de la Mayenne avec la participation de commune de la Ferté-Macé et était animée par le CPIE Mayenne Bas-Maine.



Contexte

Face aux enjeux environnementaux et de santé publique, la volonté politique nationale visant à réduire l'usage des pesticides est aujourd'hui marquée. Elle se traduit dans le Grenelle de l'environnement par les Plans Ecophyto 1 et 2 et, sur le plan réglementaire, par des évolutions significatives. Ainsi, **depuis le 1^{er} janvier 2017, en lien avec la loi Labbé**, les collectivités **ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public**, en dehors des exceptions prévues par la loi.

Aussi, cet atelier a vocation à répondre aux besoins d'accompagnement des gestionnaires d'espaces verts publics suite au **bouleversement technique et socio-culturel** de l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires encadré par la loi Labbé.

Monsieur Patrick COUSIN, Vice-président du Syndicat Départemental d'Eau de l'Orne, présente l'atelier organisé en 4 temps :

- ❖ une présentation sur la mise en place de la gestion différenciée (apports et méthode),
- ❖ des témoignages de collectivités,
- ❖ une présentation sur l'implication et la sensibilisation de la population pour accompagner le changement de regard sur les « mauvaises herbes » ,
- ❖ un forum de moyens/outils de communication et sensibilisation.

La gestion différenciée des espaces verts communaux

Madame Emmanuelle CAILLARD, Atelier des aménités, présente les **enjeux environnementaux, sociaux et économiques** de la mise en place d'une gestion différenciée. Elle précise le contexte particulier des petites communes (moyens humains et financiers - problématique d'acquisition du matériel spécialisé) puis présente et illustre les **étapes de la méthode** et ses intérêts.

En synthèse, la gestion différenciée des espaces est une adaptation de la gestion d'un espace selon ses caractéristiques et ses usages pour une meilleure approche économique et écologique. Cet outil aide à **équilibrer le temps de travail** des agents passé à l'entretien non chimique des espaces communaux : les espaces gérés de façon extensive permettent de dégager du temps pour les espaces plus horticoles où l'entretien non chimique demande plus du temps. Il s'agit également d'identifier les techniques alternatives pouvant être utilisées. Il n'existe **pas une seule et bonne technique** pour remplacer les produits phytosanitaires, mais **une combinaison de techniques alternatives**.



PLANS DE GESTION DIFFERENCIEE
DES ESPACES VERTS
E. CAILLARD

Accédez à la présentation complète
[en cliquant sur ce lien](#)

Les témoignages

◆ *La Ferté-Macé (61), 5 000 habitants*

Monsieur José COLLADO, adjoint à la Ferté-Macé, présente la démarche mise en place.

” La commune a lancé ses premières actions de réduction de l'usage des pesticides dès 2008, ce qui a permis d'en supprimer 70 % en 2014. Nous avons anticipé l'arrivée de la loi Labbé.

L'arrêt de l'usage des pesticides génère un **nouveau mode de réflexion** autour des espaces verts et de manière plus étendue sur l'espace public ; il s'agit d'une démarche globale qui doit être **réfléchie entre les agents et les élus**.

La mise en place de la gestion différenciée sur notre commune nous a permis de :

- **revoir la conception et les méthodes d'entretien** de nos aménagements,
- **améliorer** notre suivi,
- mieux nous **informer sur les nouveaux matériels**,
- **former** et de mieux **organiser le travail** de nos équipes,
- **communiquer** auprès de la population.

Il s'agit aussi d'une opportunité pour **organiser la formation** des agents et maintenir de l'intérêt dans leurs pratiques. Il faut savoir se situer dans l'expérimentation et ensuite ajuster, adapter.

Cette démarche doit évidemment être accompagnée d'une **communication auprès de la population** afin de changer les regards sur l'idée du « propre » et de faire participer les citoyens. La pédagogie est essentielle afin de répondre aux interpellations en expliquant la démarche et d'aller au contact des habitants pour anticiper les remarques.

L'eau est une ressource essentielle à notre développement et elle tend à se raréfier avec le réchauffement climatique. Les collectivités utilisent 6 à 7 % des produits phytosanitaires mais contribuent entre 18 et 20 % de la pollution car leurs applications concernent en grande partie des surfaces imperméabilisées. Il faut garder à l'esprit ces enjeux dans chacune de nos actions.

Il s'agit d'une évolution ou d'une révolution positive qui se fait par étape afin de trouver des solutions qui soient durables. ”

Les témoignages (suite)

◆ Ambrières-les-Vallées (53), 3 000 habitants

Monsieur Emmanuel JAVAUX, directeur des services techniques d'Ambrières-les-Vallées, témoigne sur les actions menées sur cette thématique depuis déjà plusieurs années.

” Le plan de gestion différenciée nous a permis de coucher sur le papier notre connaissance du terrain. Cela nous a permis de mettre en évidence un potentiel gain de temps important. **Depuis 2014, nous n'utilisons plus des produits phytosanitaires** et adaptons nos méthodes, techniques et aménagements ; c'est d'autant nécessaire que notre équipe « espaces verts » s'est réduite passant de 9 à 5 agents.

Nous avons conservé seulement **10 % de nos suspensions, jardinières et massifs** de plantes annuelles dans les espaces de prestige. Nous avons une équipe en été qui était dédiée à leur arrosage ; aujourd'hui ce n'est plus le cas et nous économisons de l'eau.

Toutes nos **tontes se font en mulching** (coupe fine de l'herbe sans ramassage) et nos **tailles sont broyées**. Les **déchets verts sont valorisés en paillage** pour limiter la pousse des espèces non désirées ; cela nous fait économiser également le temps de gestion des déchets et limiter les volumes à la déchetterie.

Pour réduire les interventions de désherbage manuel dans les **caniveaux et les bords de trottoir**, la communauté de communes a contractualisé, avec une entreprise, le passage hebdomadaire d'une balayeuse afin d'empêcher l'accumulation de matières favorables à la pousse des herbes (42 km de linéaire à entretenir).

Le **cimetière** est réaménagé par tranche chaque année. La réfection du sol des allées limite la pousse et facilite l'arrachage des herbes (décapage sur 10-15 cm puis géotextile + graviers de 10-20 en granulométrie) ; un ré-engazonnement des surfaces plus grandes permet un entretien mécanique.



Nous venons de mettre en place des robots de tonte pour les 4 **terrains de sport** de la commune, très exigeants en entretien. Nous économisons ainsi 600 heures de travail d'agents qui peuvent être redéployées sur d'autres missions.

Il y a eu un gros travail de **formation des agents** pour le passage au « Zéro phyto » et beaucoup d'**informations auprès des citoyens** par les agents eux-mêmes qui sont satisfaits de ces changements de pratiques et se sentent mieux perçus par la population. ”

La communication auprès de la population

Le changement de paysage qu'implique l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires est une « révolution » visuelle. Cette dernière doit être accompagnée d'actions de communication à destination de la population pour lui **faire comprendre les raisons** de ce changement et ses intérêts.

Madame Jeanne ROZIER, CPIE Mayenne Bas-Maine, présente les **argumentaires** et un **panel d'outils** de communication et de sensibilisation pour l'**accompagnement au changement**.

Il n'y a pas UNE méthode mais DES méthodes. L'essentiel est de **lancer la discussion sans critique**.

Atelier d'échange : **La gestion différenciée des espaces communaux**

Impliquer et sensibiliser la population, Accompagner le changement de regard sur les « mauvaises herbes »



Accédez à la présentation complète en cliquant sur ce lien

La communication (suite)

Les outils sont nombreux et les moyens de communication sont à définir ou inventer en fonction des souhaits et des attentes des habitants, des élus, ...



Affichage (©Phyt'eau Propre 53)



Réunion d'information (©CPIE)



Animation (©CPIE)



Journée citoyenne... (©CPIE)

Afin de poursuivre cet atelier...

◆ Des rencontres à venir

Madame Marie-Thérèse de VALLAMBRAS, Conseillère départementale et vice-présidente du SAGE Mayenne, précise qu'il s'agit aujourd'hui de la première rencontre pour ce type. L'objectif de la démarche engagée cette année avec le syndicat départemental de l'eau et les SAGEs - Huisne, Mayenne et Sarthe amont - est de proposer régulièrement des ateliers en lien avec la préservation des ressources en eau : économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics, entretien des espaces (cimetières, terrains de sport, ...) ou tout autre sujet que vous souhaiteriez voir aborder.

Pour toute information complémentaire ou échange sur une proposition de rencontre, vous pouvez contacter :

Marine VINOT (SDE de l'Orne) : 02.33.29.99.61 - vinot.marine@sde61.fr

Astrid PICHODO (SAGE Mayenne) : 02.43.59.96.05 - sage.mayenne@lamayenne.fr

◆ Quelques références

Informations sur la loi Labbé & outils pour les collectivités

- Programme national ECOPHYTO => [cliquer ici](#)
- DREAL de Normandie => [cliquer ici](#)
- Agence régionale de l'environnement de Normandie => [cliquer ici](#)



Le Guide des solutions au zéro phyto du Ministère de l'environnement => [cliquer ici](#)



Charte d'entretien des espaces publics

FREDON de Basse-Normandie => [cliquer ici](#)



Le label national « Terre Saine »

Présentation et nombreux documents techniques => [cliquer ici](#)